



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Rapport détaillé sur les points de déplacement
Du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015

Le *Rapport de dépenses des députés* pour le troisième trimestre de 2015-2016 présente les dépenses des députés traitées par l'Administration de la Chambre entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2015. Les dépenses engagées par les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires sont diffusées dans les trois mois suivant la fin de chaque trimestre. Ces dépenses sont assujetties aux politiques du Bureau de régie interne en vigueur lorsqu'elles sont engagées. Les politiques actuelles sont décrites dans le Manuel des allocations et des services aux députés, disponible sur le site Web du Parlement du Canada.

Le *Rapport de dépenses des députés* présente les différentes dépenses cumulatives par budget et par catégorie de dépenses.

Chaque budget est présenté dans une **colonne** distincte, expliquée ci-dessous :

- **Budgets du député** : Cette colonne présente deux budgets auxquels les députés peuvent imputer des dépenses.
 - **Budget de bureau du député** : Les députés disposent d'un budget de bureau annuel avec lequel ils peuvent payer les salaires des employés, les contrats de services, les frais d'accueil, la publicité, les autres services d'impression, les baux des bureaux de circonscription, les frais de fonctionnement de bureau, les frais de transport (si aucun point de déplacement n'est utilisé) et les autres dépenses liées aux déplacements. Consultez les Limites financières par circonscription.
 - **Compte de frais de déplacement officiel** : Les députés disposent d'une allocation annuelle avec laquelle ils peuvent payer les indemnités journalières et les frais d'hébergement qu'ils engagent personnellement lorsqu'ils sont en déplacement officiel. Les députés peuvent également se servir de cette allocation pour payer les dépenses liées à une résidence secondaire déclarée.
- **Ressources fournies par la Chambre** : Cette colonne présente les coûts engagés par l'Administration de la Chambre afin d'appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, ainsi que les coûts liés aux points de déplacement et aux billets réservés pour lesquels l'Administration de la Chambre n'a pas encore traité de demande de remboursement.
- **Points de déplacement** : Cette colonne présente les points de déplacement utilisés par les députés et leurs voyageurs autorisés dans le cadre de l'exécution des fonctions parlementaires des députés. Les députés se voient allouer des points de déplacement au début de chaque exercice, où que se trouve leur circonscription au Canada. Un point de déplacement équivaut à un aller-retour et un déplacement s'entend d'un déplacement par tout moyen de transport, vers une destination pour un but distinct.
 - **Régulier** : Le nombre de points utilisés par les députés et leurs voyageurs autorisés pour se déplacer entre la circonscription et Ottawa.
 - **Spécial** : Le nombre de points utilisés par les députés et leurs voyageurs autorisés pour les déplacements au Canada, autres que les déplacements entre la circonscription du député et Ottawa.
 - **É.-U.** : Le nombre de points utilisés par les députés pour les déplacements à Washington D.C. ou à la ville de New York.

Le *Rapport détaillé sur les points de déplacement* fournit des renseignements sur les déplacements des députés et des voyageurs autorisés qui ont été traités entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2015 et pour lesquels des points de déplacement ont été utilisés.

Les dépenses des députés sont réparties en huit catégories, expliquées ci-dessous :

- 1 **Salaires des employés** : Cette catégorie de dépenses comprend le salaire des employés des députés.

- 2 **Contrats de services** : Cette catégorie de dépenses comprend le coût de services professionnels, techniques, administratifs ou spécialisés offerts aux députés.
- 3 **Déplacements** : Cette catégorie de dépenses comprend les frais de déplacement des députés et de leurs voyageurs autorisés et est sous-divisée comme suit :
- **Député** : Cette sous-catégorie comprend les frais de transport des députés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.
 - **Voyageur désigné** : Cette sous-catégorie comprend les frais de transport engagés par les voyageurs désignés des députés qui, dans certaines situations précises, peuvent se voir rembourser des frais d'indemnités journalières et d'hébergement lorsqu'ils représentent le député à un événement. Un voyageur désigné est une personne désignée par le député, autre qu'un employé ou un député. Pour obtenir la liste de tous les voyageurs désignés actuels, consulter le Registre public des voyageurs désignés.
 - **Personnes à charge** : Cette sous-catégorie comprend les frais de transport engagés par les personnes à charge des députés qui, dans certaines situations précises, peuvent se voir rembourser des frais d'indemnités journalières et d'hébergement lorsqu'elles représentent le député à un événement. Les personnes à charge comprennent les enfants de députés dans l'une des situations suivantes :
 - âgés de moins de 21 ans;
 - âgés entre 21 et 25 ans et qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement reconnu;
 - sans égard à leur âge, qui dépendent entièrement du député en raison d'une incapacité physique ou mentale.
 - **Employés** : Cette sous-catégorie comprend les frais de transport, d'hébergement et d'indemnités journalières engagés par les employés admissibles des députés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre des fonctions parlementaires du député.
 - **Frais d'hébergement du député** : Cette sous-catégorie comprend les frais d'hébergement engagés par les députés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.
 - **Indemnités journalières du député** : Cette sous-catégorie comprend les frais d'indemnités journalières engagés par les députés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.
 - **Frais liés à une résidence secondaire du député** : Cette sous-catégorie comprend le coût de la location et des services publics de base pour la résidence secondaire louée par le député dans la région de la capitale nationale ou le taux de logement pour chaque jour où la résidence secondaire n'est pas louée et où le député peut s'en servir s'il possède la résidence. De plus, elle comprend les coûts associés au séjour du député dans un hôtel ou un hébergement privé dans la région de la capitale nationale s'il ne possède ou ne loue pas une résidence secondaire.
- 4 **Accueil** : Cette catégorie de dépenses comprend le coût de la nourriture, des boissons, du service de traiteur, des locations d'équipement et/ou du divertissement pour des réunions, des événements non partisans et pour toutes autres fonctions organisées par les députés, ainsi que le coût des billets pour des repas lors d'activités communautaires ou des événements auxquels les députés ont participé.

Le Rapport détaillé sur les frais d'accueil fournit des renseignements sur les frais d'accueil des députés traités entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2015.

- 5 **Cadeaux** : Cette catégorie de dépenses comprend ce qui suit :

- le coût de cadeaux offerts à titre protocolaire afin de souligner la valeur et l'importance d'une personne, d'un évènement ou d'une organisation de la circonscription du député;
 - le coût de cadeaux offerts à un dirigeant municipal ou à un dignitaire, ainsi que les petits objets souvenirs offerts dans le cadre de l'exercice des fonctions parlementaires du député.
- 6 **Publicité** : Cette catégorie de dépenses comprend le coût du matériel imprimé et d'autres média utilisés afin de communiquer le nom du député et ses coordonnées, l'aide et les services offerts, d'annoncer la tenue de réunions, d'envoyer des messages de félicitations, des vœux, des opinions partisans ou des énoncés en faveur d'une cause aux électeurs du député.
- 7 **Impression** : Cette catégorie de dépenses comprend le coût de services d'impression et de photocopie, et est sous-divisée comme suit :
- **Envois collectifs** : Cette sous-catégorie comprend le coût de production de documents imprimés que les députés envoient dans les foyers de leur circonscription afin d'informer leurs électeurs des activités et des dossiers parlementaires.
 - **Dix-pour-cent** : Cette sous-catégorie comprend le coût de production de documents de communication imprimés ou photocopiés et reproduits en nombre ne dépassant pas 10 % du nombre total de foyers de la circonscription du député.
 - **Autres frais liés à l'impression** : Cette sous-catégorie comprend le coût de tous les autres services d'impression.
- 8 **Bureaux** : Cette catégorie de dépenses est sous-divisée comme suit :
- **Baux, assurances et services publics pour les bureaux de circonscription** : Cette sous-catégorie comprend le coût des baux de bureau, de l'assurance-responsabilité, ainsi que des services publics (p. ex., l'électricité et le gaz) et des déménagements en lien avec les bureaux de circonscription des députés.
 - **Achats de mobilier, d'ameublement et d'équipement** : Cette sous-catégorie comprend le coût des meubles et de l'équipement de bureau achetés par les députés pour leurs bureaux de circonscription.
 - **Location d'équipement** : Cette sous-catégorie comprend le coût des contrats de location d'équipement, tel que les photocopieurs.
 - **Achats d'équipement informatique et de télécommunications** : Cette sous-catégorie comprend le coût d'ordinateurs, d'ordinateurs portables, de tablettes, d'imprimantes et d'autre matériel connexe ainsi que des téléphones intelligents et autres appareils connexes.
 - **Services de télécommunications** : Cette sous-catégorie comprend le coût d'un forfait de communication vocale et de transmission de données pour divers appareils sans fil.
 - **Réparations et entretien** : Cette sous-catégorie comprend les coûts de réparation et d'entretien des bureaux et des biens des députés, tels que l'entretien d'équipement et les rénovations des bureaux.
 - **Services postaux et de messagerie** : Cette sous-catégorie comprend les frais postaux et de messagerie.
 - **Matériel et fournitures** : Cette sous-catégorie comprend notamment les coûts des matériaux, du papier et des fournitures de bureaux.
 - **Formation** : Cette sous-catégorie comprend le coût de la formation suivie par les députés, leur conjoint ainsi que leurs employés, sous réserve de certaines conditions.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le *Rapport de dépenses des députés*, veuillez consulter la Foire aux questions. Les questions concernant ce rapport devraient être envoyées aux porte-parole du Bureau de régie interne ou au député en question.

Rapport détaillé sur les points de déplacement

Du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015

Député			Statut		Circonscription			Taille de la circonscription		Nombre d'électeurs		
Patry, Claude Du 1 avril 2015 au 18 octobre 2015			NCR		Jonquière—Alma			1 667 km²		81 098		
N° de demande / N° du billet	Voyageur	But du déplacement	Date	Point de départ	Destination	Transport	Hébergement	Indemnités journalières	Points			Total
									Rég.	Spéc.	É.-U.	
Député												
T0083251	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Jonquière	Ottawa				0,50			
	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Ottawa	Jonquière				0,50			
	Somme partielle de la demande de remboursement					565,20\$	-	248,30\$	1,00	-	-	813,50\$
T0083795	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Jonquière	Ottawa				0,50			
	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Ottawa	Jonquière				0,50			
	Somme partielle de la demande de remboursement					565,20\$	-	248,30\$	1,00	-	-	813,50\$
T0084260	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Jonquière	Ottawa				0,50			
	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Ottawa	Jonquière				0,50			
	Somme partielle de la demande de remboursement					565,20\$	-	165,54\$	1,00	-	-	730,74\$
T0086331	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Ottawa	Jonquière				0,50			
STATUT : Actif - En poste pendant tout l'exercice; DEC - Décédé; NR - Non réélu; NE - Nouvellement élu; NCR - Non candidat à la réélection; DEM - Démissionnaire; NEP - Nouvellement élu lors d'une élection partielle												

Rapport détaillé sur les points de déplacement

Du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015

Député			Statut		Circonscription			Taille de la circonscription		Nombre d'électeurs		
Patry, Claude Du 1 avril 2015 au 18 octobre 2015			NCR		Jonquière—Alma			1 667 km²		81 098		
N° de demande / N° du billet	Voyageur	But du déplacement	Date	Point de départ	Destination	Transport	Hébergement	Indemnités journalières	Points			Total
									Rég.	Spéc.	É.-U.	
	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Jonquière	Ottawa				0,50			
	Somme partielle de la demande de remboursement					565,20\$	-	165,54\$	1,00	-	-	730,74\$
T0090451	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Jonquière	Ottawa				0,50			
	Patry, Claude	Pour se déplacer entre Ottawa et la circonscription (ou vice versa)		Ottawa	Jonquière				0,50			
	Somme partielle de la demande de remboursement					574,37\$	-	248,30\$	1,00	-	-	822,67\$
Somme partielle pour le député						2 835,17\$	-	1 075,98\$	5,00	-	-	3 911,15\$
Demandes en attente						-	-	-	-	-	-	-
Total pour le député						2 835,17\$	-	1 075,98\$	5,00	-	-	3 911,15\$
Voyageur désigné												
Somme partielle pour le voyageur désigné						-	-	-	-	-	-	-
Demandes en attente						-	-	-	-	-	-	-
Total pour le voyageur désigné						-	-	-	-	-	-	-
Personnes à charge												
Somme partielle pour les personnes à charge						-	-	-	-	-	-	-
Demandes en attente						-	-	-	-	-	-	-
Total pour les personnes à charge						-	-	-	-	-	-	-
Employés												
Somme partielle pour les employés						-	-	-	-	-	-	-
Demandes en attente						-	-	-	-	-	-	-
Total pour les employés						-	-	-	-	-	-	-
STATUT : Actif - En poste pendant tout l'exercice; DEC - Décédé; NR - Non réélu; NE - Nouvellement élu; NCR - Non candidat à la réélection; DEM - Démissionnaire; NEP - Nouvellement élu lors d'une élection partielle												

Rapport détaillé sur les points de déplacement

Du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015

Député			Statut		Circonscription			Taille de la circonscription		Nombre d'électeurs		
Patry, Claude Du 1 avril 2015 au 18 octobre 2015			NCR		Jonquière—Alma			1 667 km²		81 098		
N° de demande / N° du billet	Voyageur	But du déplacement	Date	Point de départ	Destination	Transport	Hébergement	Indemnités journalières	Points			Total
									Rég.	Spéc.	É.-U.	
TOTAL						2 835,17\$	-	1 075,98\$	5,00	-	-	3 911,15\$
STATUT : Actif - En poste pendant tout l'exercice; DEC - Décédé; NR - Non réélu; NE - Nouvellement élu; NCR - Non candidat à la réélection; DEM - Démissionnaire; NEP - Nouvellement élu lors d'une élection partielle												